



## **Réunion de Conseil Municipal** **Séance du 18 Février 2021**

Nombre

de Membres en exercice

Date de la convocation : le 12 février 2021

de Présents

de Votants

**L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Grez-en-Bouère, rue de Taude afin de pouvoir respecter les gestes barrières compte-tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de Monsieur Didier BOULAY, Maire.

**Présents** : M. Yann OLLIER, Mme Barbara MOTTÉ (Adjoints au Maire), Mme Michèle PAVARD, Mme Carole GAUTIER, Mme Émilie GALAS, M. Damien PANNIER, M. Michel FOUCHER, Mme Céline BELLANGER, M. Alban AUGER, Mme Gwenaëlle MARTIN et M. Arnaud LERICHE.

**Absents Excusés** : M. Nicolas HURON, M. Marc CHAIGNON a donné pouvoir à M. Michel FOUCHER

**Secrétaire de séance** : Mme Barbara MOTTÉ

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent le compte-rendu de la dernière réunion.

Madame Émilie GALAS trouve que le procès-verbal est envoyé trop tardivement. Madame PUAUD Claire, secrétaire de mairie, répond qu'il a été décidé lors de l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal de l'envoyer au plus tard le lundi avant la réunion de Conseil Municipal.

Madame Céline BELLANGER ajoute que le procès-verbal ne mentionne pas le point concernant le remboursement d'un élu pour l'achat de jeux pour le Pôle Enfance. Madame PUAUD Claire, secrétaire de mairie s'excuse, c'est un oubli de sa part. Elle propose d'insérer ce point au procès-verbal et de reporter le vote de celui-ci à la prochaine réunion de Conseil Municipal. L'ensemble du Conseil Municipal approuve (12 voix POUR).



## **Achat de jeux pour Noël pour le Pôle Enfance – Remboursement d'un élu**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été question d'acheter des jeux auprès d'une habitante de la commune, vendeuse indépendante chez OIKA OIKA. Suite à un malentendu, le bon de commande a été validé alors que le Conseil Municipal n'était pas favorable à cette demande. La facturation ne pouvant se faire à la commune, Monsieur le Maire a pris en charge le coût de ces jeux qui s'élève à 193,60 €. Il propose le remboursement.

Messieurs Nicolas HURON et Marc CHAIGNON demandent si les jeux sont bien homologués pour l'utilisation en collectivité. Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Didier BOULAY, Maire se retire du vote.

Suite au vote du Conseil Municipal (2 voix POUR, 2 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS), Monsieur le Maire décide alors de supporter le coût des jeux.

A l'avenir, il est demandé qu'avant tout achat, un bon de commande soit délivré par l'autorité et qu'aucun remboursement ne sera effectué à un élu ou un agent.

**Arrivée de Monsieur Damien PANNIER à 20h05.**

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

- **Bon Repos** (AD n°4,5 et 447)

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Alain GUEDON, Notaire à VAL-DU-MAINE, concernant le bien cadastré section AD n°4,5 et 447 d'une superficie de 3 294 m<sup>2</sup>, et soumis au Droit de Prémption Urbain.

**Le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITÉ, de renoncer au droit de préemption** dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-02-18-01 : Avis de la commune portant sur la vente d'un logement Mayenne Habitat – 29 rue des Sports**

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L.443-7 et L.302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal doit émettre un avis concernant la vente par Mayenne Habitat du logement situé au 29 rue des Sports à Madame BIET Valérie, locataire actuelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette vente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :**

- **ÉMET** un avis favorable concernant la vente par Mayenne Habitat du logement situé au 29 rue des Sports à Madame BIET Valérie.



**DÉLIBÉRATION N°2021-02-18-02 : Prise en charge financière des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés en ULIS à l'école Notre Dame de Meslay-du-Maine pour l'année scolaire 2020-2021**

Monsieur le Maire expose que la commune a reçu un courrier des services de l'enseignement catholique de la Mayenne l'informant que deux élèves résidant sur notre commune sont scolarisés en ULIS à l'école Notre-Dame de Meslay du Maine.

Compte tenu de l'incapacité de la commune à accueillir ces enfants au sein des écoles, Monsieur le Maire propose de participer aux frais de scolarité.

Le coût moyen d'un élève scolarisé en classe primaire publique dans notre département est de 430,00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :**

- **DÉCIDE** de participer aux dépenses scolaires pour les deux enfants scolarisés en ULIS à l'école Notre-Dame à Meslay du Maine, pour un montant total de 860,00 € ;
- **PRÉCISE** que ce montant sera versé à l'UDOGEC ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021.

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-18-03 : Effacement de dettes – Budget Principal**

Monsieur le Maire expose que suite à une décision de justice, la trésorerie demande à la commune d'annuler la dette suivante :

- 958,48 € pour des factures impayées d'eau, d'assainissement et de ramassage d'ordures ménagères

**Le Conseil Municipal prend acte d'annuler la dette ci-dessus et de l'inscrire en créances éteintes, au compte 6542, sur le budget principal.**

**DÉLIBÉRATION N°2021-02-18-04 : Chantiers Argent de Poche – Année 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les années précédentes des chantiers « argent de poche » ont été organisés sur la commune de Grez-en-Bouère. Il s'agit de chantiers menés par les agents techniques avec l'aide de jeunes qui ont entre 16 et 18 ans, ces jeunes bénéficient ensuite d'une indemnité de 15 euros pour trois heures de travail par jour. Il propose de renouveler l'opération pour l'année 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :**

- **DECIDE** de renouveler l'opération « Argent de poche » en 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes.

**COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

**Commission Structure :**

- Projet école :

Monsieur Yann OLLIER informe le Conseil Municipal que la commission « Structure » s'est réunie par deux fois pour discuter du projet « Ecole ». La 1<sup>ère</sup> réunion s'est tenue le 28 janvier 2021 afin de rencontrer Madame Frédérique SARRAT, cabinet « favoris ».

Une 2<sup>ème</sup> rencontre a eu lieu le 08 février 2021 en présence de Madame SARRAT et d'un bureau d'études afin de visiter les locaux de l'école et du Pôle Enfance.

La commission a insisté sur le fait qu'elle souhaitait un travail sur deux tranches :



- cette année la réalisation des WC qui seront installés auprès du bâtiment du bas à l'école primaire puis dans un deuxième temps travailler sur le projet global de rénovation de l'école.  
Le cabinet SARAT a demandé à reporter le rendez-vous de ce jour.

- Travaux rue de la Libération par la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ : Monsieur Yann OLLIER expose que les travaux ont pris du retard à cause du mauvais temps. L'arrêté de travaux a été repoussé jusqu'au 26 février 2021. L'entreprise COLAS a commencé le travail de remise en état de la voirie.

Monsieur Yann OLLIER présente un devis concernant des panneaux publicitaires pour la vente des parcelles du Lotissement Le Frêne. Il s'élève à environ 350 € HT par panneau de 2m x 3m imprimé. Madame Émilie GALAS pense qu'il serait bien de faire de la publicité dans les journaux pour les parcelles du Lotissement du Frêne encore disponibles.

Monsieur Yann Ollier ajoute que Monsieur Alban AUGER a rencontré une autre entreprise qui propose une armature en aluminium. Ce sont des toiles qui peuvent y être accrochées. L'avantage c'est que les associations peuvent aussi utiliser cette armature pour diffuser leur évènement. Il est en attente de devis.

Monsieur Yann OLLIER rappelle aux élus qu'ils sont invités à visiter les bâtiments communaux le samedi 20 février 2021. Rendez-vous à 10h devant la mairie.

#### **Commission Génération :**

Madame Barbara MOTTÉ présente un devis d'un montant de 4 060,30 € HT établi par les maîtresses pour du matériel pour enfants : une table-banc extérieure, du mobilier de rangement, des assises pour tablettes, des tabourets avec roulettes, un pupitre mobile, un lot de dix coussins... Elle demande l'avis du Conseil.

Madame Claire PUAUD, secrétaire de mairie, informe le Conseil Municipal que la commune octroie à l'école publique Levrot une subvention de 1 500,00 € chaque année civile pour l'achat de matériels. Monsieur Yann OLLIER précise que les maîtresses ont priorisé leurs demandes. Il est décidé d'attribuer une enveloppe de 2 000,00 € HT et passer en commande les quatre demandes prioritaires : un meuble 4 colonnes 32 bacs à 559,55 € HT, un lot de dix coussins à 218,00 € HT, une table-banc extérieure à 500,00 € HT et 24 assises pour tablettes (ZTool) pour 671,76 € HT soit un montant total de 1 949,31 € HT.

Madame Barbara MOTTÉ expose que lors de la réunion du Conseil d'Ecole du 9 février 2021, la décision de rester sur un rythme d'école à 4,5 jours a été validée : 4 votes « pour » des représentants des parents d'élèves, 2 votes « pour » et 2 « abstentions » des maîtresses, 1 vote « pour » et 1 vote « contre » des élus.

Madame Céline BELLANGER demande si les chauffages ont été changés ou remplacés dans la classe des CM. Monsieur Yann OLLIER répond que ce sera fait au plus tard la semaine prochaine.

#### **Commission Communication :**

Madame Barbara MOTTÉ informe que la commission « Communication » s'est réunie mardi. Les membres de la commission ont décidé de faire paraître le Flash Infos tous les deux mois afin d'éviter une redondance des informations.

Lors de cette réunion il a aussi été question de la campagne de vaccination contre la COVID-19 pour les personnes de plus de 75 ans. Elle sera faite à Meslay-du-Maine à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021. La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a demandé l'aide aux communes concernant le transport des personnes ayant des difficultés pour se déplacer. Madame Barbara MOTTÉ ajoute



qu'elle a essayé de contacter la Communauté de Communes afin d'avoir plus d'informations (quel moyen de transport et comment cela se passe pour la prise en charge si accident). Elle n'a pas encore eu de réponse.

Les plongeurs du club de plongée de Sablé-sur-Sarthe souhaitent créer un musée sous l'eau à la Carrière « Le Rocher » à Grez. Il ne sera ouvert que pour les plongeurs. Par contre, les œuvres seront présentées aux habitants de la commune avant leur mise à l'eau. Les douze sculptures sont réalisées par Monsieur Cédric DORET à partir de vieux outils.

### Questions Diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Dr ROSSINI exerçant sur la commune de Gennes-Longuefuye prend sa retraite à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Il est nécessaire de prévoir un nouveau médecin sur la commune pour venir en aide au Dr MARTIN. Le pôle santé de Grez est la propriété de la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ. Le 15 mars 2021, les élus communautaires vont visiter ces locaux afin de trouver une solution : soit de déplacer des paramédicaux, soit de reprendre les bureaux loués au Département pour l'Antenne Solidarité, soit d'agrandir. Monsieur Michel FOUCHER pense qu'il faut agrandir (reconstruire) le pôle santé pour pouvoir y accueillir plusieurs médecins, un dentiste, un kiné... Il va falloir se battre.

Monsieur Michel FOUCHER informe le Conseil Municipal que le Collège perd une classe de 6<sup>ème</sup>. Il faut se battre aussi pour le Collège mais il faut que Monsieur le Maire soit présent au Conseil d'Administration du Collège. Madame Céline BELLANGER souligne que ça ne fait pas bon effet qu'aucun élu de la commune ne soit présent. Il faudrait nommer un suppléant.

Par contre, Monsieur le Maire ajoute que l'école publique Levrot ne sera pas touchée par une fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2021-2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Le Maire,  
Didier BOULAY**

